Rappel de produit
pour des raisons de sécurité

Publication du 25/11/2024

BOULANGERIE PATISSERIE ASSOCIEES ANGERS BPA rappelle PAIN BURGER FARINE 100G



- Noms des modèles ou références concernés : **PAIN BURGER FARINE 100G EN SACHET DE 3**
- Marque : **BPA**
- **GTIN 3339740018707 Lot 24310 Date de durabilité minimale 05/12/2024**
  GTIN 3339740018707 Lot 24317 Date de durabilité minimale 12/12/2024
- Conditionnements : **Sachet de 3 unités**
- Date début/Fin de commercialisation : **depuis le 06/11/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **Grand Ouest**
- Distributeurs : **Système U, Leclerc, Intermarché, METRO, Carrefour**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Défaut d'emballage pouvant entrainer un risque d'apparition de moisissures avant la date de durabilité minimale.**
- Risques encourus par le consommateur : **Défaut de fabrication, défaut d'étanchéité (ex: micro fuites, thermoscellage défectueux) ou anomalies de conditionnement**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Ces produits ont été fabriqués et/ou conservés dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 26 janvier 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0241741444**
- Informations complémentaires publiques : **Service consommateur joignable du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h et 16h30.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre